



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°6125

du 23/03/2017

Projet « Ad'Air » à l'école – Développement d'outils d'Aide à la Décision relatifs à la qualité de l'Air Intérieur pour les écoles situées en Région wallonne.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input type="checkbox"/> Niveaux : fondamental <div style="padding-left: 40px;">Secondaire</div>	<ul style="list-style-type: none"> - A Madame la Ministre-Présidente du collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ; - A Madame et Messieurs les Gouverneurs ; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; - A Mesdames et Messieurs les Echevins en charge de l'Instruction publique ; - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé, subventionnés ou organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux Directions des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, subventionnés ou organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux organes de représentation ou de coordination des pouvoirs organisateurs ; - Aux Administratrices et Administrateurs d'internats ; - Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> Jusqu'au 25 avril 2017	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Air intérieur – pollution de l'air	<p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Associations de parents

	<ul style="list-style-type: none">- Aux Organisations syndicales- Au Service général d'inspection
--	--

Signataire

Ministre / Marie-Martine SCHYNS et Carlo DI ANTONIO
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Nom et prénom	Téléphone	Email
Michel Destine	02/690.85.56	michel.destine@cfwb.be

– Invitation à contribuer à une amélioration de la qualité de l’air intérieur au sein de votre école –

La date limite d’introduction des dossiers est fixée au 25 avril 2017

Madame, Monsieur,

Nous passons la majorité de notre temps dans des espaces clos, que cela soit au sein de notre habitation, sur notre lieu de travail, à l’école, dans les espaces de loisirs, les commerces, les transports, etc.

L’air que nous y respirons peut avoir des effets sur notre confort de vie et notre santé, comme une irritation des yeux, des maux de tête ou le développement de pathologies comme les allergies respiratoires ou l’asthme.

Une bonne qualité de l’air intérieur est primordiale, et ce tout particulièrement pour les publics sensibles dont font partie les enfants.

Dans le cadre du développement de mesures de prévention des risques sanitaires environnementaux, le Ministre wallon de l’Environnement, Carlo Di Antonio, a chargé l’asbl Hygiène Publique en Hainaut (HPH) :

- de réaliser un outil d’auto-diagnostic de l’environnement intérieur des écoles ;
- d’élaborer un guide de bonnes pratiques en milieu scolaire ;
- d’accompagner les acteurs de terrain dans la compréhension des facteurs d’exposition en classe et dans la mise en œuvre de pratiques de prévention.

Le projet « AD’AIR à l’école », auquel l’Administration générale de l’Enseignement est partie prenante, prévoit d’associer étroitement une école-pilote par province. Les écoles fondamentales et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles volontaires sont invitées à introduire leur candidature via le site hvs.hainaut.be. Vous y trouverez également toutes les informations relatives au déroulement de ce projet.

La date limite d’introduction des dossiers est fixée au 25 avril 2017.

Les écoles sélectionnées désigneront chacune un-e représentant-e qui participera à partir de mai 2017 à l’évaluation des outils mis à leur disposition. Une visite de l’établissement sera également organisée afin d’évaluer *in situ* l’environnement intérieur de l’école et les améliorations potentielles.

Toutes les écoles qui se sont portées volontaires, même si elles ne sont pas retenues comme écoles-pilotes, seront également partenaires à part entière de l’initiative et auront l’occasion de commenter les outils avant leur finalisation, via une interface informatique.

Nous vous invitons à diffuser l’information au sein de votre établissement (enseignant(e), éducateurs, services PSE, PSO...) et à inscrire votre école via le formulaire de candidature.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Ministre de l’Environnement en Wallonie,

Carlo DI ANTONIO

**La Ministre de l’Education de la Fédération
Wallonie-Bruxelles,**

Marie-Martine SCHYNS



Projet AD'AIR à l'école

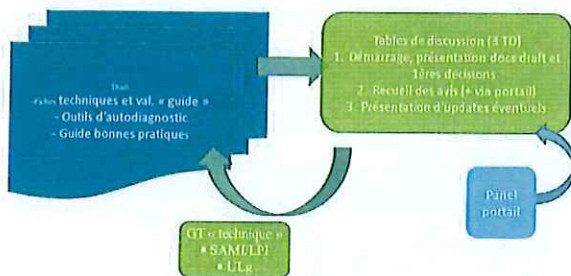
développement d'outils d'Aide à la Décision relatifs à la qualité de l'Air Intérieur dans les Ecoles

Le projet ?

Le projet vise à l'établissement de valeurs « guide » en matière de qualité de l'air intérieur et à la réalisation de matériel destiné à conscientiser et accompagner les acteurs de terrain dans la lutte contre les pollutions intérieures dans le cadre spécifique des écoles.

La conception de ce matériel implique un processus participatif donnant la possibilité au plus grand nombre possible d'intervenants-acteurs dans le domaine de s'exprimer (Table de Discussion, Groupe Pilote et partage de documents sur le web).

Le présent projet s'inscrit dans le contexte d'une démarche durable plus générale telle que souhaitée par le Gouvernement Wallon destinée à toucher sur le long terme l'ensemble du grand public.



Objectifs et livrables attendus ?

- ① Réaliser l'état de l'art concernant l'établissement de valeurs « guide » en matière de qualité de l'air intérieur ;
- ② Réaliser un outil d'auto-diagnostic de l'environnement intérieur des écoles;
- ③ Accompagner les acteurs du milieu scolaire (acteurs de santé, techniciens, enseignants...) dans la compréhension des facteurs de risques/facteurs d'exposition en milieu scolaire et dans la mise en œuvre de pratiques de prévention ;
- ④ Elaborer un guide de bonnes pratiques en réponse aux différentes problématiques responsables de problèmes liés à la qualité de l'air intérieur dans les écoles.

Implication des 6 écoles pilotes :

- 1^{ère} Table de discussion - Présentation du projet et des outils
- Visite dans les écoles
- 2nd Table de discussion - Feedback des écoles
- Table ronde impliquant un panel et public plus large

Implication des autres écoles volontaires (panel portail):

- Audit du site et des classes, en autonomie (sans HPH), à l'aide des questionnaires d'auto-évaluation : 2h
- Tester les fonctions du site web, lire et commenter les fiches (12), le guide de bonnes pratiques: aspects contenu et visuel (12 fiches, guide de bonnes pratiques): 3h
- Feedback via portail : 1h

Activités	Qui	Temps	Quand ?
2 réunions « tables de discussion » :	au moins la personne « référent »	2 x ¼ J.	15-20 avril + fin Juin ou septembre/octobre
Auditer le site à l'aide du questionnaire d'auto-évaluation « école »	référent	2h (variable suivant la disponibilité des Informations)	24 avril au 15 juillet
Evaluer la classe à l'aide du questionnaire spécifique (3 classes minimum par établissement (éventuellement plus si le site compte plusieurs bâtiments très différents))	enseignant(e)(s)	¼ h/classe	24 avril au 15 juillet
Visite* du site avec HPH-HVS (timing variable suivant la composition du site: types et nombre de bâtiments et type d'activités)	au moins la personne « référent » et l'enseignant	Référent: ¼ J. pour un seul site d'implantation Enseignant: 15 mn.	24 avril au 15 juillet
Commenter** les autres documents	au moins la personne « référent »	2 à 3h	24 avril au 15 juillet
Table ronde	référent	¼ J.	Novembre

*Objet de la visite: passer en revue les questionnaires, le guide d'accompagnement, collecter les commentaires et remarques et réaliser les analyses éventuelles.

** Aspects contenu et visuel (12 f.ches, guide de bonnes pratiques, site web)

Pour plus d'infos...

- www.hvs.hainaut.be
- Tel. Marie-Christine Dewolf 065/403.681
François Charlet 065/403.616

Vous souhaitez participer ?

Complétez le formulaire d'inscription et renvoyez le à

marie_christine.dewolf@hainaut.be
francois.charlet@hainaut.be

